

POUR LA SEANCE CA  
DU 18 SEPTEMBRE 2013

**Objet** **Proposition d'amendement n° 2 du Conseil administratif à la PR-994 du 29 août 2012**  
(Aménagement de l'allée périphérique de la Plaine de Plainpalais)

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

Pour rappel, la proposition PR-994 a été acceptée par le Conseil administratif le 29 août 2012. Cette proposition est destinée à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation d'arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité et les usages de ces espaces.

Ainsi, elle prévoit d'élargir la zone réservée aux arbres et aux marchés. Ainsi, le mail passera à 25 mètres sur tout son pourtour. Il est également convenu de retenir une équidistance de 12 mètres entre chaque arbre dans le sens de la longueur, et de 9 mètres entre les rangées, ceci afin de garantir des conditions propices au bon développement des plantations. Cette reconfiguration permet l'implantation généralisée d'une troisième rangée d'arbres sur l'ensemble du périmètre, tout en accordant un espace généreux pour les stands et la pro-menade.

Cette proposition a été discutée par le Conseil municipal, ainsi que par les membres de la commission des travaux notamment, lors de l'audition de l'association des marchés contemporains, le 7 novembre 2012.

Afin de répondre au mieux aux inquiétudes des marchands, des adaptations autour des futurs arbres de l'allée périmétrale ont été proposées, soit, une diminution du diamètre des protections circulaires autour des arbres (à 1.20 m de diamètre en lieu et place des 2.64 mètres initialement prévus) avec une mise en place d'une grille en béton circulaire carrossable autour de arbres de 2.50 mètres de diamètre extérieur, avec une ouverture intérieure de 1.20 mètres.

Ces adaptations ont fait l'objet d'un premier amendement à la PR-994 du 27 mars 2013.

Ce premier amendement a été largement discuté par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2013 et a finalement été renvoyé en commission des travaux lors de cette même séance.

Afin de privilégier le maintien des arbres existants et la transplantation d'arbres plutôt que l'abattage, des études ont été menées par les différents services de la Ville de Genève (SEVE – GCI – SAM) et les mandataires du projet (groupement Circus).

Suite à un examen approfondi des arbres existants sur le site et après avoir consulté les entreprises spécialisées dans la transplantation d'arbres, celles-ci ont confirmé la possibilité de procéder à la transplantation d'un grand nombre d'arbres existants.

Ainsi, le présent amendement propose de réadapter le projet tel que présenté dans la PR-994 par un réaménagement complet du mail périphérique du secteur du marché alimentaire, une transplantation d'arbres et un aménagement partiel du reste de l'allée périphérique (côté Avenue du Mail), soit en détail :

- la requalification complète du mail côté rue Henri-Dunant (entre le Rond-Point de Plainpalais et la pointe sud), comprenant les activités du marché alimentaire, avec 9 arbres existants maintenus, 60 nouveaux arbres plantés, 6 arbres abattus et 54 arbres transplantés.

- la finalisation de l'aménagement côté Av. du Mail comprenant la plantation de 27 nouveaux arbres. Cette disposition se traduit par un aménagement restreint de ce secteur (mise en place de tous les réseaux en sous-sol mais maintient des revêtements de surface actuels).

Au total, sur l'ensemble du mail périphérique, 54 arbres seront transplantés dans des conditions les plus favorables à leur reprise soit au parc de la Grange et au parc Bertrand, 108 arbres existants seront maintenus (sans compter les 39 arbres mis en place sur les secteurs témoins réalisés en 2012) et 87 nouveaux arbres seront plantés.

Des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines, épingles à vélos), un nouveau système d'éclairage public et des bornes d'alimentation pour les marchés seront également mises en place dans les secteurs réaménagés.

D'une largeur de 25 mètres, la nouvelle allée côté rue Henri-Dunant, lorsqu'elle sera complétée, permettra que les activités des différents marchés aient lieu dans de très bonnes conditions. La nouvelle largeur du mail permettra également d'accentuer son caractère de promenade. Les nouveaux arbres comporteront des entourages empêchant qu'ils soient endommagés.

Suite à ces modifications, il en résulte la nouvelle répartition des coûts suivante :

## NOUVELLE RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX

### Phase 4 - mail périphérique

Libellé	Total arrondi
Génie civil	4'505'495
Installations électriques	474'800
Installations sanitaires	114'000
Espaces verts	1'188'000
Mobilier urbain	262'500
Honoraires	344'215
Frais divers	57'000
Information et communication	65'000
<b>Total HT</b>	<b>7'011'010</b>
TVA 8% (arrondi)	560'880
<b>Total TTC brut</b>	<b>7'571'890</b>
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	302'875
<b>Total TTC net</b>	<b>7'874'765</b>
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 24 \times 2.5\%}{2 \times 12}$	196'870
<b>Total TTC arrêté : Phase 4 – arrondi à</b>	<b>8'071'635</b>

### RÉCAPITULATIF DES COÛTS : TABLEAU COMPARATIF ENTRE : LA PR-994 INITIALE - LA PR-994 AMENDÉE N°1 - LE PRESENT AMENDEMENT

	PR-994 Initiale	PR-994 - amendée 1	PR-994 - amendée présentée
	Total	Total	Total
Génie civil	7'069'600	7'376'795	4'505'495
Installations électriques	493'700	493'700	474'800
Installations sanitaires	142'400	142'400	114'000
Espaces verts	1'219'200	1'219'200	1'188'000
Mobilier urbain	411'200	411'200	262'500
Honoraires	400'000	400'000	344'215
Frais divers	84'500	84'500	57'000
Information et communication	65'000	65'000	65'000
<b>Montants HT</b>	<b>9'885'600</b>	<b>10'192'795</b>	<b>7'011'010</b>
TVA	791'000	815'425.00	560'880
<b>Total TTC brut</b>	<b>10'676'600</b>	<b>11'008'220</b>	<b>7'571'890</b>
Prestations du personnel et Intérêts intercalaires	732'400	755'165	499'745
<b>Total TTC arrêté, arrondi à</b>	<b>11'409'000.0</b>	<b>11'763'385.0</b>	<b>8'071'635.0</b>

## **Charge financière**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2.00%, et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 493'635.- francs.

### **PR 994 – ancien intitulé (pour rappel)**

*Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11'409'000.- francs, permettant d'achever son réaménagement.*

### **PR-994 amendée n°1 – ancien intitulé (pour rappel)**

*Proposition du Conseil administratif du 27 mars 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11'763'385.- francs, permettant d'achever son réaménagement.*

### **PR-994 amendée présentée – Nouvel intitulé**

**Proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais côté rue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté Avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 8'071'635.- francs.**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants (**nouvelle teneur**) :

## **Arrêté**

### **PROJET DE DELIBERATION amendé**

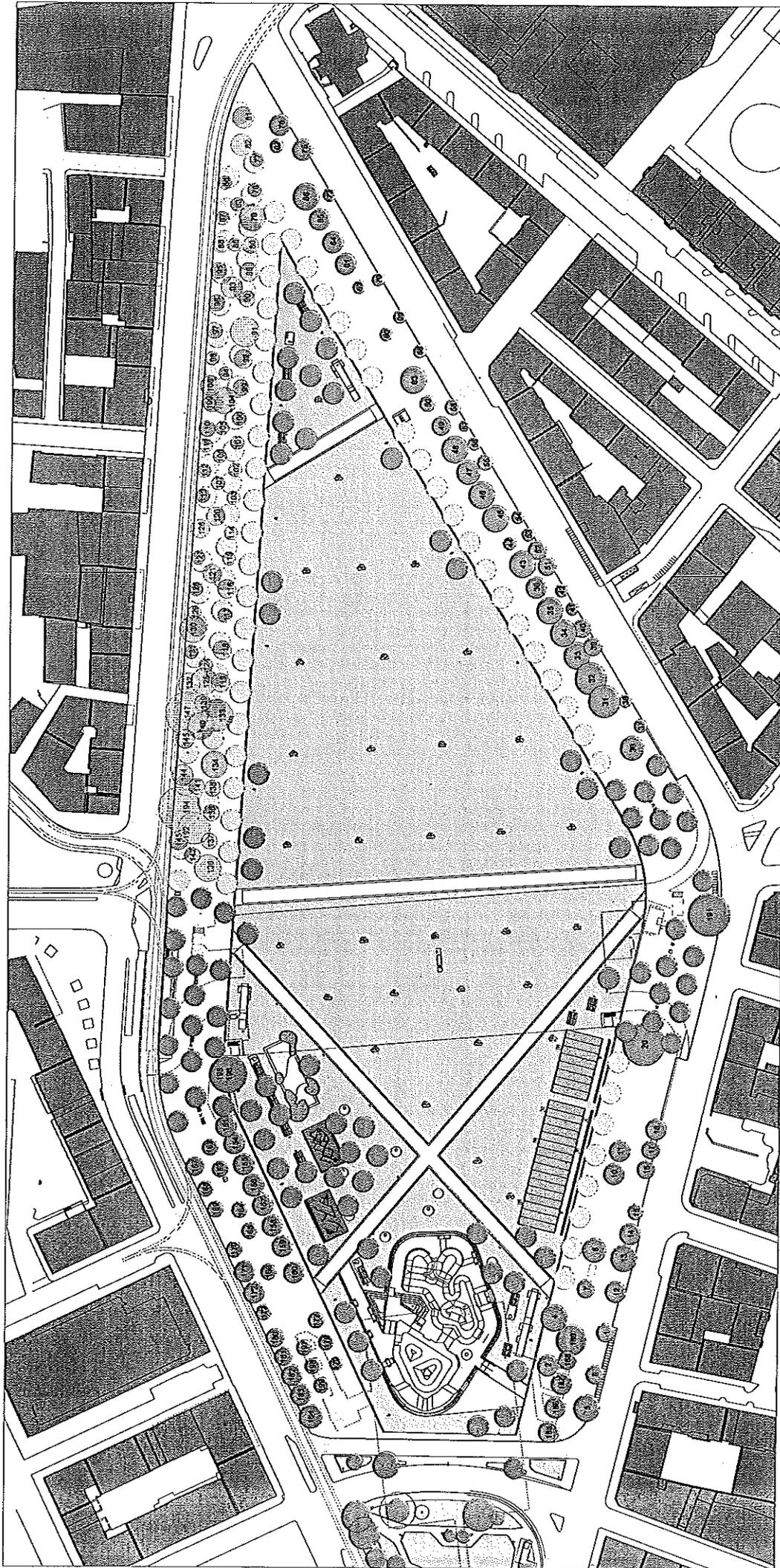
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8'071'635.- francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais côté rue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté Avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8'071'635.- francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe : plan de situation – aménagement du mail



Arbres pouvant être maintenus sur le tronçon Henri-Dunant	9 sujets
Arbres existants	6 sujets
Arbres transplantés	24 sujets
Toutes arbres maintenus	108 sujets
Toutes arbres phase 203	69 sujets
Arbres plantés	67 sujets
<b>Total des arbres</b>	<b>264 sujets</b>

<b>architectes:</b> <b>Atelier Descombes Ramstein</b> 4 RUE DU BEUILLET 1203 GENEVE TEL: 022 338 02 30 courtois@atd-architectes.ch	<b>architectes:</b> <b>CARLOS LOPEZ</b> 31 COURTE DE LA GNOU CP 9426 121 GENEVE 3 TEL: 022 443 65 15 llopez@verdicom.ch	<b>ingénieurs civils:</b> <b>CKNR Ingénieurs civils</b> 4 CLOS DE LA FONDERIE 1227 CARROUGE TEL: 022 342 42 13 contact@cknr.ch	<b>VILLE DE GENEVE</b> SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA MOBILITE / SERVICE DU GENIE CIVIL	<b>PROJET PH4</b>	<b>PLA-PH4-00-A</b>
			<b>PHASE 4</b>	AFFAIRE : PLAINPALAIS	DATE : 16.09.2013
<b>VARIANTE 0 du 3 juillet 2013</b>			FICHER : -	ECH. : -	DESSIN : ADR / PB